



Cellule handicap

Mission | Handicap



UBE : Université Bourgogne Europe

Mission Handicap*

Maison de l'Université Pôle « Formation et Vie Universitaire »

* Mission Campus Inclusif – Egalité femme/homme - Discrimination - Handicap

Référent.es dans chaque UFR

Rôle : faire le lien entre Mission Handicap et l'UFR

4 référentes :

Virginie Comte - Hélène Cattey (enseignantes)

Pierrine Dury - Justine Chaussin-Terrillon (service scolarité)

1 seule adresse mail : referents-handicap-ufrst@ube.fr



Etudiant.e en situation de handicap :

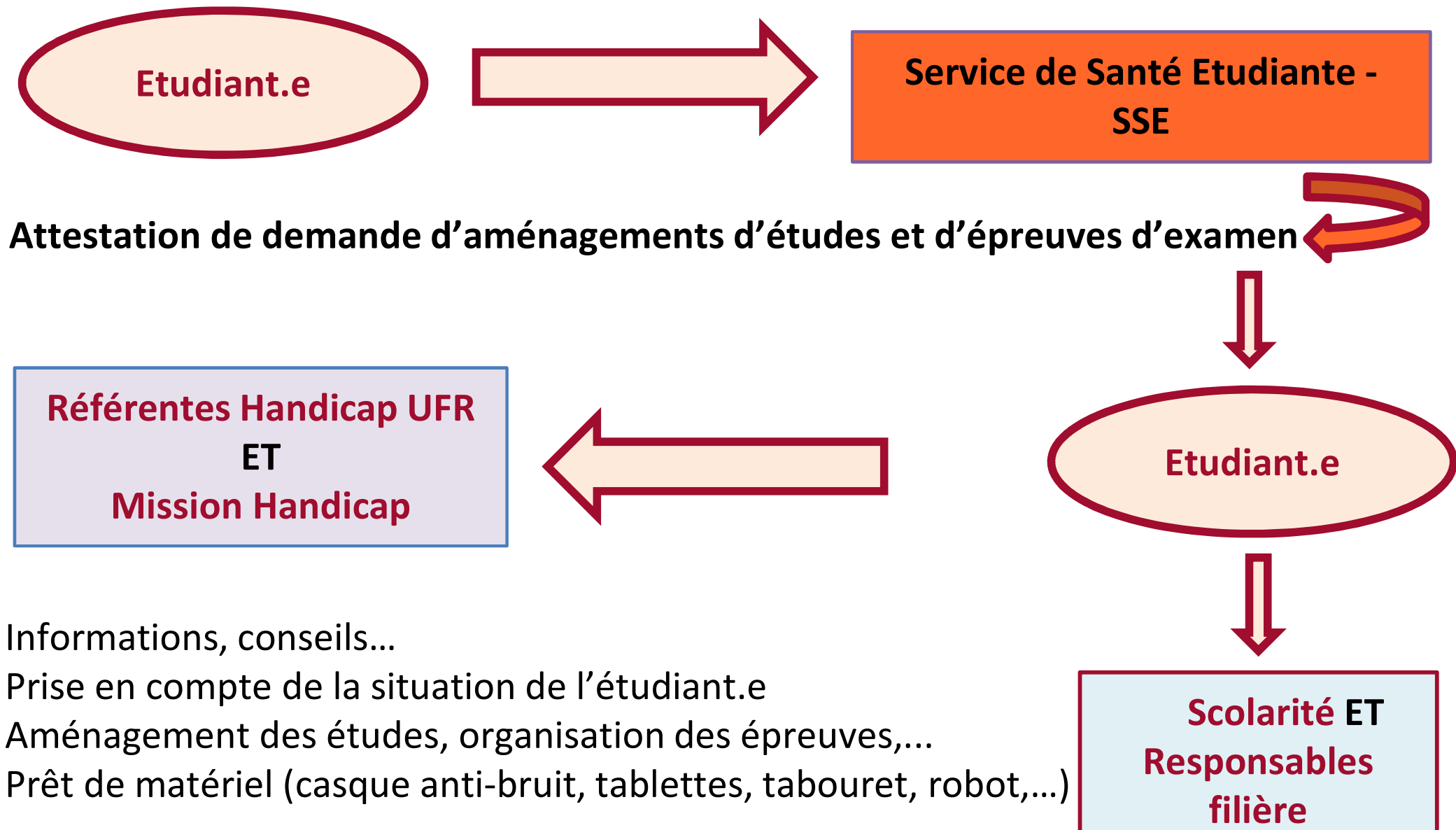
Handicap connu : vision, surdité, moteur, dyslexie,

Handicap survenant en cours d'année suite à une maladie, à un accident



Tout le monde peut être concerné

**Chaque étudiant.e en situation de handicap
a des droits à faire valoir soi-même**



Soutien durant les enseignements

accès aux salles et amphis, prise de notes, photocopies....

Organisation des épreuves aménagées

1/3 temps, ordinateur, sujet agrandi, salle à part, secrétaire d'examen, ...

Sont impliqués.es
scolarité, responsables formation, enseignant.es, référentes
Mission Handicap



+ étudiant.es de la même promo

Etudiant.e doit faire rapidement les démarches et informer



Comment l'étudiant doit-il faire
pour bénéficier d'aménagements ?

<https://www.ube.fr/etudier-en-situation-de-handicap/>



Espace étudiant

Le pôle formation et vie universitaire >

Organiser ses études >

Rentrée et intégration à l'université >

Réussir, enrichir son parcours >

Services numériques >

Culture à l'université >

Vie quotidienne >

Santé étudiante >

Vie associative et initiatives étudiantes >

Sport et activités >

Jobs, stages et emplois >

SANTÉ ÉTUDIANTE

Service de santé étudiante (SSE) >

Prise en charge du handicap >

Prévention et actions contre les VSS >

Cellule Bien-être >

ETUDIER EN SITUATION DE HANDICAP

Mission **Handicap**



La Mission Handicap



Les démarches



Les aménagements



Sport et handicap



Les bibliothèques et la salle adaptée



Référents handicap et associations accréditées



Orientation et insertion professionnelle



Contrat doctoral

atypie
friendly
RÉUSSIR L'UNIVERSITÉ INCLUSIVE

Atypie friendly

Maladies chroniques, maladies graves, troubles cognitifs, accidents, interventions chirurgicales, handicaps, troubles des apprentissages, etc.

A l'Université, il n'y a **pas de renouvellement automatique des aménagements obtenus au lycée.**

Si vous souhaitez bénéficier d'aménagements d'études et d'examens :

1) [remplir le bordereau](#) et de le déposer à l'accueil du SSE avec les documents médicaux et/ou paramédicaux comme expliqué dans [le document de consignes](#).

2) **Après avoir déposé votre demande, l'infirmière du SSE vous contactera. Aucun rendez-vous ne sera donné avec les médecins du SSE dans le cadre des aménagements d'études et d'examens si le dossier que vous avez déposé n'est pas complet.**

 UNIVERSITÉ BOURGOGNE EUROPE SSE Service de Santé Etudiante 6A, rue Recteur Marcel Bouchard 21000 Dijon (à côté restau U Montmuzard) 03.80.39.51.53 medecine-preventive@ube.fr	☐ Première demande d'aménagement(s) compensatoire(s) d'études et/ou d'examen(s) à l'UB ☐ Demande de renouvellement d'aménagement(s) compensatoire(s) d'études et/ou d'examen(s) à l'UB ☐ Demande d'attestation médicale à l'UB pour année blanche ou maintien de bourse sur critères sociaux CROUS pour raisons de santé et autres certificats
---	---

* Date de dépôt : Documents de procédures remis le

NOM :		PRENOM :					
Date de naissance :		N° étudiant :					
Tél :							
Mail UBE <i>(Pour la sécurité informatique à compter du 01/01/2025, dans la mesure du possible, seules les adresses mails UBE seront prises en compte et utilisées par le SSE).</i>							
Formation suivie & année en cours (Licence, Master, autre) :		Lieu des études :					
		SEFCA : ☐ oui ☐ non (<u>contrat</u> pro ou apprenti, alternance...)					
Pour les demandes de renouvellement d'aménagement : ☐ Aménagement idem que le(s) précédent(s) Ou : ☐ Aménagement(s) supplémentaire(s) :		Pour les demandes de maintien de bourse : <table border="1" data-bbox="1615 1174 2101 1350"> <tr> <td>Bourse échelon :</td> <td>Demande concernant l'année :</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </table> ☐ SEMESTRE 1 ☐ SEMESTRE 2 ☐ ANNEE UNIVERSITAIRE		Bourse échelon :	Demande concernant l'année :		
Bourse échelon :	Demande concernant l'année :						

Signature :

(Si mineur : nom et signature des parents ou du responsable légal)

A l'attention des étudiant.es en demande d'aménagements d'études

1/ Déposer **rapidement** votre dossier de demande au Service de Santé Etudiante SSE pour obtenir **l'attestation d'aménagement** (renseignements : <https://www.ube.fr/espace-etudiant/service-de-sante-etudiante-sse/>)

2/ Fournir **obligatoirement** cette attestation à la **scolarité**, au (à la) **responsable de filière** pour pouvoir bénéficier des aménagements.

3/ Fournir **rapidement** cette attestation et compléter fiche de liaison à **Mission Handicap** et aux **référentes handicap UFR** (disponible sur le site de Mission Handicap de l'UB)

Pour nous rencontrer ou demander des renseignements :
referents-handicap-ufirst@ube.fr

➡ Obtention par mail de votre **notification d'aménagements d'études** et la **durée de sa validité** (mois, année scolaire, cycle...)

Le xx/xx/20xx

UNIVERSITÉ
BOURGOGNE
EUROPE

Service de Santé Etudiante (CPSU)
6A, rue du Recteur Marcel Bouchard
B.P. 27877
21078 DIJON CEDEX
\$ (centreTel)

N° FINESSE
2

UNIVERSITÉ
BOURGOGNE
EUROPE

Notification d'aménagements d'études et d'examens

Conformément aux dispositions :

- de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, pour la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
- des articles de loi L112-4, L123-4-1 et L712-2 du code de l'éducation,
- de la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,
- du décret n° 2013-756 du 19 août 2013 des articles D613-26 à D613-30 relatif aux examens des étudiants en situation de handicap dans l'enseignement supérieur,
- du décret n° 2021-1480 du 12 novembre 2021 relatif à l'organisation des classes préparatoires aux grandes écoles et à la continuité des aménagements des épreuves des examens ou concours de l'enseignement supérieur pour les candidats en situation de handicap,
- de la circulaire du 06 février 2023 relative aux adaptations et aménagements d'épreuves d'examen et de concours pour les candidats en situation de handicap ou avec un trouble de santé invalidant,
- des avis des médecins du Service de Santé Etudiante désignés par la CDAHP et de l'équipe plurielle

NOM Prénom de l'étudiant :

Numéro Etudiant : xxxxxxxx

étudiant(e) inscrit(e) à l'Université de Bourgogne dans le cursus et cycle : L1 Sciences et Techniques

Pourra bénéficier :

Dans le cadre de ses examens

- Attribution d'un tiers temps supplémentaire pour chaque épreuve écrite, la préparation écrite des oraux, les contrôles continus et les épreuves avec QCM.

Dans le cadre de ses cours :

Autres dispositions particulières :

Durée de cette notification : Année universitaire 2024-2025 / Cycle de Licence

Fait à Dijon, le xxx/xx/xxxx

Copie adressée par mail à :

- L'étudiant(e) concerné(e)
- La Mission Handicap

Voies de recours :

- Le destinataire de la présente décision peut la contester par un recours administratif préalable obligatoire auprès de M. le Président de l'Université de Bourgogne, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. L'administration dispose d'un délai de deux mois pour répondre au recours ainsi initié.
- En cas de contestation de la décision rendue suite à ce recours, le destinataire dispose d'un délai de deux mois pour former un recours contentieux devant les juridictions administratives.

Signature

UNIVERSITÉ
BOURGOGNE
EUROPE